



Mairie de Lachelle

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : mairie@lachelle.fr

ARRETE TEMPORAIRE FERMETURE DE LA CIRCULATION Ruelle de Compiègne LACHELLE N°60337-2024-01

Le Maire de la commune de LACHELLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 04/01/2024 présentée par Monsieur Grégory DELCHER de la société TPIP – Rue d'Attichy – ZAC D'Aineau – 60350 JAULZY – **pour la création d'un branchement d'assainissement au niveau de l'adresse : 3 Ruelle de Compiègne 60190 LACHELLE.**

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 – Du 09/01/2024 au 12/01/2024, la société TPIP a l'autorisation d'effectuer des travaux afin de créer un branchement assainissement à l'adresse : 3 Ruelle de Compiègne 60190 LACHELLE. La circulation sera barrée et la circulation interdite dans les deux sens dans la Ruelle de Compiègne.

L'accès aux piétons, des services de secours et des services des déchets ménagers devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 2 – La société TPIP s'engage à créer un périmètre de sécurité autour de son chantier. De plus, elle sera tenue de laisser le site en parfait état de propreté à l'issue du chantier.

Article 3 – Une pré-signalisation et une signalisation seront mises en place par la société TPIP, afin de porter à la connaissance des usagers ces dispositions provisoires.

Article 4 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur Grégory DELCHER de la société TPIP et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 4 janvier 2024

Le Maire,



Xavier LOUVET